Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 26/01/2023





COMMUNE DE BRIATEXTE DECISION DU MAIRE N° 2023-01-25-01

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du TARN

Décision n° 2023-01-25-01

Date: 25 janvier 2023 Domaine: Subvention

Objet: Demande de subvention - Création d'un terrain multisports (city stade)

Le sport demeure plus que jamais un atout essentiel pour favoriser le lien social. En ce sens, la commune a pour projet d'installer dans le complexe sportif actuel un terrain multisports afin de créer un espace propice à la pratique du sport et aux rencontres.

Ce nouvel équipement permettra de répondre aux attentes des jeunes de la commune, d'encourager la pratique physique et sportive et de créer du lien social.

Ce projet d'aménagement qui permettra la pratique de sports comme le football, le handball, le basketball... donnera la possibilité également aux élèves des écoles de la commune de s'initier aux pratiques de sports collectifs.

Le coût de l'opération a été évalué à 61 619.95 € HT.

Le plan de financement proposé et validé par le conseil municipal du 24/01/2023 est le suivant :

	PLAN D	E FINANCEMENT		
DEPENSES		RECETTES		
Projet d'équipement	Montant HT	Organisme	Taux	Montant subvention
Installation d'un terrain multisports	61 619,95 €	Etat (DETR)	35%	21 566,98 €
		Conseil Régional	15%	9 242,99 €
		Conseil Départemental	20%	12 323,99 €
		Autofinancement	30%	18 485,99 €
TOTAL	61 619,95 €	TOTAL	100%	61 619,95 €

Le Maire de Briatexte.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 relative aux délégations consenties en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'aide financière pouvant être attribuée par l'Etat pour soutenir les investissements des collectivités territoriales dans le cadre de la subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Considérant que les travaux de construction de terrain multisports entrent dans la catégorie d'investissement « Equipements sportifs ».

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

ID: 081-218100394-20230125-D2023_01_25_01-DE

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 26/01/2023



Considérant l'aide financière pouvant être attribuée par le Conseil Régional pour créer des équipements sportifs d'intérêt local.

Considérant l'aide financière pouvant être attribuée par le Conseil Départemental pour l'installation d'équipements culturels, sportifs et touristiques.

DECIDE:

- Article 1 : De solliciter les concours financiers :
 - ✓ de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2023 (DETR) aux taux de 35%,
 - ✓ du Conseil Régional au titre de la création et la réhabilitation des équipements sportifs aux taux de 15 %,
 - ✓ du Conseil Départemental au titre des contrats « Atouts-Tarn » aux taux de 20 %, pour le projet de construction d'un terrain multisports sur la commune de Briatexte.
- Article 2 : Dit que le montant prévisionnel du projet s'élève à 61 619.95 € HT.
- Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à Briatexte, le 25 janvier 2023 Le Maire, Alain GLADE

